GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :20/09/93
NO DE DEPOT :12881
R.C.S. LYON :335 146 312
NO DE GESTION:87 B 02158

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
ENTRELEC

184/186 BLUM (RUE LEON)
69100 VILLEURBANNE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE COMPORTE UN LISERE ROUGE

entrelec s.a.

Société anonyme au capital de FRF 157.500.000
Siège social : 184-186 rue Léon Blum - 69100 Villeurbanne
R.C.S. Lyon B 335 146 312

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an 1992, le 9 décembre à 16 heures,

Les membres du conseil d'administration de la société entrelec s.a., se sont réunis en conseil dans les locaux du cabinet Willkie Farr & Gallagher, 6, avenue Velasquez, 75008 Paris, sur convocation du président du conseil d'administration.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Pierre Bauer, président du conseil d'administration,
- Monsieur Philippe Montenay et
- Monsieur Michel Frieh.

Les administrateurs ci-dessus nommés composant l'intégralité du conseil d'administration.

Le quorum requis étant réuni, le conseil peut valablement délibérer.

Représentants du comité d'entreprise au conseil :

- Madame Alarcos, absente et excusée,
- Monsieur Bareck, présent
- Monsieur Mahistre, présent
- Monsieur Tavitian, présent

Monsieur Pierre Bauer, en sa qualité de président du conseil d'administration, est appelé à présider la séance.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Monsieur Michel Frieh.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME LE

Le président rappelle alors aux administrateurs l'ordre du jour de la présente réunion:

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;

2. Examen de la situation comptable au 30 septembre 1992 ;

3. Examen de l'activité de la société à fin novembre 1992 ;

4. Examen des documents de gestion prévisionnelle prévus par l'article 340-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ;

5. Questions diverses.

Le président donne en premier lieu lecture au conseil de la lettre en date du 22 juillet 1992 de la société Euris aux termes de laquelle celle-ci indique avoir décidé de démissionner de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 juillet 1992.

Le conseil prend acte de cette décision.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

M. Pierre Bauer
Président de séance

M. Michel Frieh
Administrateur